Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260312-20260312-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-03-12

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 12 mars 2026

OBJET : programme voirie rurale 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, FRABOULET C, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire, rappelle le programme de voirie rurale défini pour le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 novembre 2025.

Il informe que Loudéac Communauté a attribué le marché de voirie rurale 2026 à l'entreprise EUROVIA.

Tranches	**Estimatif HT**	**Montant marché HT**
Tranche ferme		
▶ route du Hinlée vers Les Haies	4 779,00 €	4 759,00 €
▶ route du Hinlée vers Kerbiguet de la RD jusqu'à la dernière maison d'habitation	28 245,00 €	24 860,00 €
▶ route du Hinlée vers le Cosquer	7 229,00 €	6 965,00 €
Tranche conditionnelle		
▶ route du Hinlée de la dernière maison jusqu'à la carrière	33 335,00 €	27 777,50 €
TOTAL	73 588,00 €	**64 361,50 € HT** **77 233,80 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient la tranche ferme et la tranche conditionnelle
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché
- décide de mandater cette dépense en section d'investissement du budget 2026

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 mars 2026

Le Maire,